

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 23-avr.-2018

Revision Date 31-oct.-2019

Revision Number 3

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Product identifier**

Code produit 50579 - PBV000480

Product Name N10 Tablets

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Recommended Use Machine à café / espresso / nettoyant pour équipement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur Cafetto

Adresse du fournisseur 12 Coglin Street, Brompton SA 5007 Australia
Parkstraat 83 2514JG Den Haag, The Netherlands;
9 Raffles Place, #27-00 Republic Plaza, Singapore 048619

Numéro de téléphone du fournisseur Australia: +61 8 8245 6901
New Zealand: 0800 772 227
USA: 206 462 5212
EU: +44 20 7193 7370
Singapore: 800 616 3122

E-mail du fournisseur enquiry@cafetto.com

Pour plus d'informations, contacter.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Emergency telephone Aucune information disponible

Emergency telephone Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

| | |
|-----------|-----|
| Europe | 112 |
| Australie | 000 |

| | |
|-------------|------------------------------|
| ÉTATS-UNIS | 15 ou autre numéro d'urgence |
| Royaume-Uni | 999 |

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

| | |
|--|----------------------|
| Corrosion/irritation cutanée | Catégorie 2 - (H315) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 - (H319) |

2.2. Label elements



Signal word

Attention

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin

Additional information

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public

2.3. Other hazards

Aucune information disponible

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet.



3.2 MÉLANGES

| Nom chimique | N° CE | CAS No. | Weight-% | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | REACH registration number |
|------------------------------|-----------|------------|----------|---|---------------------------|
| Hexane-1,6-dicarboxylic acid | - | 124-04-9 | 10-30% | Eye Irrit. 2 (H319) | No data available |
| Sodium percarbonate | 239-707-6 | 15630-89-4 | 10-30% | Ox. Sol. 2 (H272) Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) | 01-2119457268-30-0009 |
| TSP anhydrous | - | 7601-54-9 | 10-30% | Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) | No data available |
| Sodium carbonate | 207-838-8 | 497-19-8 | 1-10% | Eye Irrit. 2 (H319) | 01-2119485498-19 |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Rubrique 4 : Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

| | |
|---|---|
| Conseils généraux | Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin. |
| Inhalation | Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| contact oculaire | Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. |
| Ingestion | NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin. |
| Protection individuelle du personnel de premiers secours | Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Sensation de brûlure.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.



Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur

PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Hazardous Combustion Products

Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Section 6: ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

Other Information Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques



Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Union européenne | Royaume-Uni | France | Espagne | Allemagne |
|--|------------------|---|--|--------------------------|--|
| Hexane-1,6-dicarboxylic acid 124-04-9 | - | - | - | TWA: 5 mg/m ³ | TWA: 2 mg/m ³ |
| Nom chimique | Italie | Portugal | Pays-Bas | Finlande | Danemark |
| Hexane-1,6-dicarboxylic acid 124-04-9 | - | TWA: 5 mg/m ³ | - | TWA: 5 mg/m ³ | TWA: 5 mg/m ³ |
| Nom chimique | Autriche | Suisse | Pologne | Norvège | Irlande |
| Hexane-1,6-dicarboxylic acid 124-04-9 | - | STEL: 6 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³ | STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ | - | TWA: 5 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³ |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible



8.2. Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

| | |
|--|--|
| Protection des yeux/du visage | Lunettes de sécurité étanches. |
| Protection des mains | Porter des gants appropriés. Gants imperméables. |
| Protection de la peau et du corps | Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. |
| Protection respiratoire | Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. |

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Rubrique 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|-----------------------|-------------------------------|
| Physical state | solide |
| Appearance | blanche |
| Odeur | caractéristique |
| Color | Aucune information disponible |
| Odor Threshold | Sans objet |

| <u>Propriété</u> | <u>VALEURS</u> | <u>Remarques Méthode</u> |
|---|--------------------|--------------------------|
| pH | 8.3 at 1% w/w | Aucun(e) connu(e) |
| Melting / freezing point | No data available | Aucun(e) connu(e) |
| Boiling point / boiling range | No data available | Aucun(e) connu(e) |
| Point d'éclair | No data available | Aucun(e) connu(e) |
| Evaporation Rate | No data available | Aucun(e) connu(e) |
| Flammability (solid, gas) | No data available | Aucun(e) connu(e) |
| Flammability Limit in Air | | Aucun(e) connu(e) |
| Upper flammability limit | No data available | |
| Lower flammability limit | No data available | |
| Vapor pressure | No data available | Aucun(e) connu(e) |
| Vapor density | No data available | Aucun(e) connu(e) |
| Relative density | No data available | Aucun(e) connu(e) |
| Water Solubility | Soluble dans l'eau | |
| Solubilité(s) | No data available | Aucun(e) connu(e) |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | Not applicable | |
| Autoignition temperature | No data available | Aucun(e) connu(e) |
| Decomposition temperature | No data available | Aucun(e) connu(e) |
| Kinematic viscosity | No data available | Aucun(e) connu(e) |



| | | |
|------------------------|-------------------|-------------------|
| Dynamic viscosity | No data available | Aucun(e) connu(e) |
| Propriétés explosives | No data available | |
| Propriétés comburantes | No data available | |

9.2. Autres informations

| | |
|----------------------------|-------------------------------|
| Softening Point | Aucune information disponible |
| Molecular Weight | Aucune information disponible |
| VOC Content (%) | Aucune information disponible |
| Densité de liquide | Aucune information disponible |
| Bulk Density | Aucune information disponible |
| Particle Size | Aucune information disponible |
| Particle Size Distribution | Aucune information disponible |

Rubrique 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Remarques No data available.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Hazardous Polymerization Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e).

Explosion Data

| | |
|-------------------------------------|-------|
| Sensibilité aux chocs mécaniques | NONE. |
| Sensibilité aux décharges statiques | NONE. |

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, Bases fortes, Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

Rubrique 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit



| | |
|-----------------------------|---|
| Inhalation | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. |
| contact oculaire | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. (d'après les composants). Irritant oculaire sévère. |
| Contact avec la peau | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants). |
| Ingestion | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. |

Symptoms related to the physical, chemical and toxicological characteristics

| | |
|------------------|--|
| Symptômes | Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. |
|------------------|--|

Numerical measures of toxicity

Acute Toxicity

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

| | |
|--|----------------|
| ETAmél (voie orale) | 1,983.00 mg/kg |
| ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) | 16.67 mg/l |

Toxicité aiguë inconnue

- 0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue
- le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue
- le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue
- le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz)
- le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur)
- le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards)

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | Dermal LD50 | CL50 par inhalation |
|------------------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| Hexane-1,6-dicarboxylic acid | > 11000 mg/kg (Rat) | > 7940 mg/kg (Rabbit) | > 7700 mg/m ³ (Rat) 4 h |
| Sodium percarbonate | = 1034 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rabbit) | - |
| TSP anhydrous | > 2000 mg/kg (Rat) | > 300 mg/kg (Rabbit) | > 2.16 mg/L (Rat) 1 h |
| Sodium carbonate | = 4090 mg/kg (Rat) | - | = 2300 mg/m ³ (Rat) 2 h |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

| | |
|---|--|
| Corrosion/irritation cutanée | Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour la peau. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves. |



Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

Rubrique 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques. .

| Nom chimique | Toxicity to Algae | Toxicity to Fish | Toxicity to Microorganisms | Daphnia magna (Puce d'eau) |
|------------------------------|---|--|----------------------------|----------------------------|
| Hexane-1,6-dicarboxylic acid | 72h EC50: = 31.3 mg/L (Desmodesmus subspicatus) 96h EC50: = 26.6 mg/L (Desmodesmus subspicatus) | 96h LC50: = 230 mg/L (Leuciscus idus) 96h LC50: = 97 mg/L (Pimephales promelas) | EC50 = 91.9 mg/L 17 h | 48h EC50: = 85.7 mg/L |
| Sodium percarbonate | 240h EC50: = 70 mg/L (Chlorella emersonii) | 96h LC50: = 70.7 mg/L (Pimephales promelas) | - | 48h EC50: = 4.9 mg/L |
| Sodium carbonate | 120h EC50: = 242 mg/L (Nitzschia) | 96h LC50: 310 - 1220 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50: = 300 mg/L (Lepomis macrochirus) | - | 48h EC50: = 265 mg/L |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation



Bioaccumulation

| Nom chimique | Log Pow |
|------------------------------|---------|
| Hexane-1,6-dicarboxylic acid | 0.081 |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobility in soil Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|------------------------------|--|
| Hexane-1,6-dicarboxylic acid | La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas |
| Sodium percarbonate | La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas |
| TSP anhydrous | La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas |
| Sodium carbonate | La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas |

12.6. Autres effets néfastes

Other adverse effects Aucune information disponible.

Rubrique 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Aucune information disponible.

Rubrique 14 : Informations relatives au transport

IMDG/IMO Non réglementé
14.1 UN-No. Non réglementé
14.2 Nom d'expédition Non réglementé
14.3 Classe de danger Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Polluant marin Sans objet
14.6 Special Provisions NONE
14.7 Transport en vrac Aucune information disponible
conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil



IBC

| | |
|---|----------------|
| <u>RID</u> | Non réglementé |
| 14.1 UN-No. | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition | Non réglementé |
| 14.3 Classe de danger | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Special Provisions | NONE |

| | |
|---|----------------|
| <u>ADR</u> | Non réglementé |
| 14.1 UN-No. | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition | Non réglementé |
| 14.3 Classe de danger | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Special Provisions | NONE |

| | |
|---|----------------|
| <u>IATA</u> | Non réglementé |
| 14.1 UN-No. | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition | NON REGULATED |
| 14.3 Classe de danger | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Special Provisions | NONE |

| |
|---|
| Rubrique 15 : Informations relatives à la réglementation |
|---|

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Polluants organiques persistants

Sans objet.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet.



15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

Additional Regulatory Information:

This SDS complies with legislative requirements in Australia, including Safe Work Australia guidelines, Australian Dangerous Goods Code and the criteria for the Globally Harmonised System (GHS) of Classification and Labelling of Chemicals

RUBRIQUE 16 : Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Full text of H-Statements referred to under section 3**

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

| | | | |
|---------|---------------------------------|------|--|
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis) |
| Plafond | Valeur limite maximale | - | Désignation « Peau » |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR)

U.S. Environmental Protection Agency ChemView Database

European Food Safety Authority (EFSA)

EPA (Environmental Protection Agency)

Acute Exposure Guideline Level(s) (AEGL(s))

U.S. Environmental Protection Agency Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act

Organization for Economic Co-operation and Development High Production Volume Chemicals Program

Food Research Journal

Hazardous Substance Database

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Japan GHS Classification

Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

National Toxicology Program (NTP)

New Zealand's Chemical Classification and Information Database (CCID)

Organization for Economic Co-operation and Development Environment, Health, and Safety Publications

U.S. Environmental Protection Agency High Production Volume Chemicals

Organization for Economic Co-operation and Development Screening Information Data Set



RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances)
World Health Organization

Date d'émission 23-avr.-2018

Revision Date 31-oct.-2019

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

